

RÈGLEMENT DES TROPHÉES DU BÉNÉVOLAT SPORTIF DU **CDOS 61**

Ces Trophées ont pour objectif de valoriser le bénévolat et l'action des bénévoles qui œuvrent dans les Associations Sportives Ornaises : clubs sportifs, comités départementaux, associations scolaires.

Article 1

Le concours est ouvert à tous les Comités Départementaux et Clubs Sportifs de l'Orne qui peuvent présenter la candidature d'un ou plusieurs bénévoles, ou d'un groupe de bénévoles méritants, œuvrant en leur sein. Il est possible de présenter de nouveau la candidature d'un bénévole n'ayant pas été retenue les années précédentes.

Article 2

Le « Trophée du Jeune Bénévole » est ouvert à toute personne bénévole âgée de 11 ans révolus et au plus de 30 ans au 31/12/2024.

Il récompense l'engagement d'un jeune au sein de l'association sportive.

Le « Trophée du Bénévole » Homme ou Femme est ouvert à tout bénévole âgé de plus de 30 ans en 2022.

Il récompense les parcours et les investissements exemplaires au sein de l'association.

Le Trophée « Coup de cœur pour un projet » est ouvert à un groupe de minimum 3 bénévoles d'une même association. Il récompense une équipe de bénévoles qui a mis en place une action collective dans son club, remarquable par son originalité, ou par son caractère innovant, ou par le public visé (jeunes, femmes, handicap...), etc.

Article 3

Les trophées sont dotés de bons d'achat selon les valeurs suivantes :

Trophées du Jeune Bénévole :

4 Jeunes Bénévoles récompensés par un trophée doté d'un prix d'une valeur de 200 €.

Trophées du Bénévole :

4 bénévoles Hommes et 4 bénévoles Femmes récompensés par un trophée doté d'un prix d'une valeur de 200 €.

Trophées « Coup de cœur pour un projet »

Le trophée est doté d'un prix d'une valeur de 200 € qui sera remis à l'association ou au responsable du projet.

2 projets seront mis à l'honneur

Article 4

Les trophées sont attribués par un jury composé de membres du CDOS 61. Ses décisions sont sans appel.

Article 5

Le dossier de candidature est à retirer auprès du CDOS 61 ou à télécharger sur le site : <https://cdos61.fr>

Dossier à retourner version papier ou numérique
dernier délai le vendredi 10 novembre 2023 au
CDOS 61 - Maison Départementale des Sports - 61 Bis Avenue de Basingstoke
61000 ALENÇON

Ou par mail orne@franceolympique.com

Au plus tard le 1er octobre 2024.

Article 6

Les résultats seront communiqués fin novembre.

Les prix seront décernés aux lauréats lors d'une soirée de remise de récompenses qui se tiendra courant décembre. Le lieu reste à définir.

Article 7

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.